

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 18 décembre 2023 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 13 décembre 2023 à 17 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette  
Siège #2 - Johanne Joannette  
Siège #3 - Raymond Bisailon  
Siège #4 - Annie Gagnon  
Siège #5 - Bruno Lavallée  
Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

## **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-12-461

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **1 - OUVERTURE DE SÉANCE**

### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **3 - SUJETS À DISCUTER**

**3.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 001-2024 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages**

**3.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 002-2024 imposant une taxe foncière à taux variés pour l'année 2024.**

### **4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **3 - SUJETS À DISCUTER**

**3.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 001-2024 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Annie Gagnon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 001-2024 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Annie Gagnon projet de règlement intitulé : « Règlement 001-2024 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages », qui sera adopté à une séance subséquente.

### **3.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 002-2024 imposant une taxe foncière à taux variés pour l'année 2024.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Johanne Joannette qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 002-2024 imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2024;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Johanne Joannette le projet de règlement intitulé : « Règlement 002-2023 imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2024 », qui sera adopté à une séance subséquente.

## **4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à dix-sept heures et cinq minutes (17;05).

---

Éric Charbonneau  
Maire

---

Claudine Babineau, OMA  
Greffière